

La Sainte Écriture dans la vie de l'Église, une source vive et féconde pour la théologie morale

Waltraud Linnig

Publié dans L. MELINA, J. NORIEGA, *Camminare nella Luce. Prospettive della teologia morale a partire da Veritatis splendor*, Roma, Lateran University Press, 2004, p. 619-629.

L'encyclique *Veritatis splendor* présente un "enseignement enraciné dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition apostolique vivante" (VS 5). VS 28 affirme explicitement, en se référant à DV 7, que l'Écriture Sainte « reste la source vive et féconde de la doctrine morale de l'Église ». VS 29 renvoie à OT 16 qui invite à perfectionner la théologie morale en nourrissant davantage sa présentation scientifique de la doctrine de la Sainte Écriture. La première partie de *Veritatis splendor* met en œuvre ces souhaits du Concile Vatican II.

Saluée par beaucoup, cette présentation de l'enseignement moral à partir de l'Écriture Sainte ne va cependant pas de soi. Nombreux sont les moralistes et les exégètes qui se posent les questions suivantes : Comment interpréter et « actualiser » l'Écriture écrite il y a 2000-3000 ans pour les hommes d'aujourd'hui ? Quelle est son autorité ? Comment établir la théologie morale à partir de l'Écriture ? Comment articuler entre eux les apports de la raison et ceux de la Révélation dans la réflexion morale ? Pour beaucoup il s'agit là des problèmes d'herméneutique philosophique. Si la première partie de l'encyclique a été accueillie comme une belle méditation de l'évangile du jeune homme riche (Mt 19,16-21), elle a aussi reçu de vives critiques comme étant une interprétation biblique prémoderne qui ferait fi des acquis de l'exégèse scientifique.

Nous voudrions montrer que la première partie présente une interprétation biblique dans la ligne de *Dei Verbum*. Par un développement de la doctrine de l'Esprit Saint dans la Tradition de l'Église, elle permet d'ébaucher une théologie morale fondamentale qui manifeste comment VS I fonde théologiquement les deux autres parties de l'encyclique et comment le recours à l'Écriture Sainte renouvelle la doctrine morale de l'Église¹.

1. L'Écriture dans la vie de l'Église

La première partie de l'encyclique, le commentaire de l'évangile du jeune homme riche en Mt 19, fournit elle-même des indications pour sa propre interprétation. Une analyse phrase par phrase de VS 6-27 permet de découvrir la perspective dans laquelle se situe l'encyclique : Elle s'adresse à des croyants, les évêques, et se donne comme tâche de reconforter, avec eux, la foi des fidèles. La **foi de l'Église** est au principe et au terme de l'interprétation biblique en *Veritatis splendor*.

Par cette foi, *Veritatis splendor* accueille l'Écriture et la reconnaît comme « Parole de Dieu vivante et efficace »², comme **témoin et instrument** de l'alliance entre Dieu et l'homme. L'encyclique reçoit ainsi la Révélation divine pour la transmettre à ses lecteurs, elle adopte la perspective de *Dei Verbum* dont le premier chapitre sur « la Révélation elle-même » inclut un numéro sur la foi (5) et un numéro sur la raison naturelle (6) : la Révélation est comprise comme un échange et une alliance entre Dieu et l'homme, à l'acte divin doit correspondre un acte humain. La foi est cet acte de l'homme en réponse à l'autocommunication de Dieu. En proposant l'Évangile à ses lecteurs, *Veritatis splendor* se met au service de la Révélation, elle fait œuvre de transmission,

1. Cet article reprend parfois littéralement les résultats de notre thèse : *Fais cela et tu vivras. Bible et morale selon l'encyclique Veritatis Splendor*, Parole et Silence, Paris 2003.

2. VS 6 propose de réentendre de manière « vivante et efficace » (cf. le texte latin) l'enseignement de Jésus. Elle se réfère ainsi implicitement à DV 21 (qui cite He 4,12).

elle fait entrer ses lecteurs dans une relation de foi avec Dieu en suscitant « l'obéissance de la foi » qui est soumission de l'intelligence et assentiment de la volonté (cf. DV 5).

VS 27 le dit explicitement : « Dans l'Esprit, l'Église accueille et transmet l'Écriture comme témoignage des "grandes choses" que Dieu opère dans l'histoire ». Expression de la Révélation offerte par Dieu, l'Écriture guide les considérations de la première partie de l'encyclique et lui impose son ordre ; expression de la foi de l'Église, l'Écriture est lue dans cette foi comme porte d'entrée au mystère de Dieu.

2. La vie de l'Écriture dans l'Église

VS 25-27 **rend compte théologiquement** de cette lecture de l'Écriture par la foi. L'agir du Christ présent à tous les hommes fonde la permanence de la Révélation et ainsi l'actualité et la performance de l'Écriture. Dans l'Écriture, le Christ parle et agit dans l'aujourd'hui de tout croyant à son écoute : VS 25 rassemble dans une seule phrase l'enseignement de la première partie de l'encyclique : « Le Maître (cf. VS 9-11), qui enseigne les commandements de Dieu (cf. VS 12-15), qui invite à sa suite (cf. VS 16-21) et qui accorde la grâce pour une vie nouvelle (cf. VS 22-24), est toujours présent et agissant au milieu de nous, selon sa promesse : "Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde" (Mt 28,20) ». La présence agissante du Christ dans tous les temps est inscrite dans l'évangile lui-même.

Dans la foi et la vie de l'Église, l'Écriture Sainte se manifeste dans son éternelle « **actualité** » et « **performativité** », les sacrements le montrent à l'évidence. La doctrine, la vie et le culte de l'Église sont une réponse vivante à la question de l'herméneutique biblique, à savoir comment actualiser l'Écriture pour les hommes d'aujourd'hui. Cette question est de fait résolue par Dieu qui continue son œuvre de salut dans le Christ. L'Écriture n'est pas simplement un texte du passé que l'homme d'aujourd'hui aurait à rendre actuel par des procédés rationnels. L'Écriture est le témoin et l'instrument du Dieu vivant, parlant et agissant, maintenant comme autrefois, dans l'histoire humaine. Dans la foi, l'encyclique reconnaît et accueille cette Parole actuelle de Dieu confiée à l'Église. Elle en explicite aussi la façon dont le Christ agit dans le présent de tout homme :

Le Christ continue son œuvre « dans l'Église » qui est son corps et « par l'action du Saint Esprit » promis et envoyé par lui (VS 25).

L'**Église** reconnaît qu'elle est, par le don de l'Esprit, corps du Christ (VS 25) et ainsi sacrement du salut (cf. LG 1), « *mysterium et sacramentum* » de la plénitude de la Révélation divine dans le Christ : l'Église est une communion de foi et de vie, avec Dieu et avec les hommes (VS 26). Elle a à transmettre cette Révélation divine qu'elle porte en elle. Sa Tradition dans l'Esprit concerne « tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle croit » (DV 8 cité en VS 27). *Veritatis splendor* reçoit l'Écriture de la foi et de la vie de l'Église comme « testament et instrument » de la Révélation inséparable de la communion croyante qui l'a fait naître et qu'elle fonde³.

Cette Tradition « **dans l'Esprit** » se manifeste comme une interprétation spirituelle personnelle et ecclésiale de l'Écriture. Selon VS 27 § 1, la transmission des Écritures comme témoignage de la Révélation de Dieu dans l'histoire se déploie à travers l'interprétation « actualisante » de l'Ancien comme du Nouveau Testament dans l'enseignement des Pères et Docteurs, dans la vie des Saints et dans la célébration liturgique. La Tradition de l'Église est une interprétation spirituelle de l'Écriture déployée dans toutes les dimensions de la vie de la foi et, inversement, l'interprétation de l'Écriture est un acte de la Tradition ecclésiale. Ainsi, par l'Esprit, l'Écriture dans la Tradition de l'Église est vivante et vivifiante.

En VS 27 § 2, *Veritatis splendor* précise **comment** se fait cette « actualisation ». Elle est « le signe et le fruit d'une profonde intelligence de la Révélation et d'une bonne compréhension, à la

3. Cf. A. CHAPPELLE, *Herméneutique*, Bruxelles, I.E.T., 1972-1973, p. 114 : « Si la réalité d'abord vécue de l'Écriture est le fondement de toute doctrine à son propos, c'est que l'Église a reconnu canoniquement dans l'Écriture un langage dans lequel elle s'est exprimée comme Église. Parce que c'est l'Église comme Église qui a écrit l'Écriture, - même si ce sont des chrétiens qui ont pris la plume, - elle ne dispose pas de ce qu'elle a écrit pas plus qu'elle ne dispose de ce qu'elle est : Corps du Seigneur, Temple de l'Esprit ».

lumière de la foi, des nouvelles situations historiques et culturelles ». Pour vivre dans l'aujourd'hui la Loi du Seigneur, connaissance et reconnaissance de Dieu doivent être unies à une connaissance et une reconnaissance de l'homme et du monde à la lumière de la Révélation de Dieu. Grâce à la foi, l'Esprit à l'origine de la Révélation est aussi à l'origine de cette connaissance et reconnaissance de l'homme et du monde. *Veritatis splendor* unit ici DV 8 sur l'intelligence de la Révélation et DV 5 sur la foi demandant l'intervention de l'Esprit Saint. Sous-jacent est l'enseignement de LG 48 et de GS 11 sur la foi éclairant le sens de notre vie temporelle⁴ et de toute réalité humaine⁵. Interpréter l'Écriture pour vivre l'Évangile au quotidien est donc l'œuvre de la foi à l'intérieur de laquelle se noue l'union entre Dieu et l'homme, par l'Esprit Saint.

En insistant sur l'interprétation toujours nouvelle de la Parole de Dieu à chaque époque et en soulignant l'œuvre de l'Esprit dans l'aujourd'hui des croyants, l'encyclique **développe la doctrine de DV** sur la Tradition de l'Église. DV 7-10 affirme l'action de l'Esprit dans la Tradition pour « garder inaltérée et vivante », pour « conserver », « exposer » et « répandre » la Parole de Dieu⁶. La Constitution insiste sur l'attachement fidèle à l'enseignement reçu. DV 8 § 2 sur le progrès de la Tradition sous l'assistance du Saint-Esprit met en avant la perception de la Révélation⁷. DV 10 § 2 sur la charge d'interprétation du Magistère souligne qu'il « écoute », « garde » et « expose » la Parole de Dieu⁸. VS 27 § 2 reprend cette liste, mais ajoute l'expression « appliquer de façon adaptée »⁹. L'encyclique met ainsi davantage en évidence que la transmission de la Parole de Dieu est toujours une « interprétation » qui pour être fidèle et vivante doit comporter nécessairement son « actualisation » dans tous les temps, cultures et situations. Cette actualisation est l'œuvre de l'Esprit Saint¹⁰.

3. L'Écriture au fondement d'une réflexion morale

3.1 Contenu et méthode

Veritatis splendor interprète donc l'Écriture dans la foi de l'Église, en s'appuyant sur sa Tradition vivante. Dans cette lumière, l'Écriture est reconnue comme le fondement d'une réflexion morale qui **enseigne aussi sa propre méthode d'interprétation**.

Veritatis splendor choisit l'évangile du jeune homme riche en Mt 19,16ss précisément, parce qu'il constitue une « trame utile » pour réentendre l'enseignement moral de Jésus : Cette « trame utile » consiste dans l'articulation entre les deux réponses de Jésus, entre AT et NT, entre commandements de la Loi et don de la grâce. **L'Évangile** même suggère ainsi à l'encyclique la « logique » de la transmission de la Révélation. Selon cette logique, **VS I** interprète l'Écriture par l'Écriture. L'encyclique lit l'Évangile à la lumière de l'un et l'autre Testament. Le concours

4. LG 48 : « ... l'Église dans laquelle, par la foi, nous sommes aussi instruits sur le sens de notre vie temporelle ... ».

5. GS 11 § 1 : « La foi, en effet, éclaire toutes choses d'une lumière nouvelle ... ».

6. Cf. DV 7 : « ... *Evangelium integrum et vivum iugiter in Ecclesia servaretur...* » ; DV 8 : « *praedicatio apostolica ... conservari debebat* », « *Apostoli ... fideles monent ut teneant traditiones...* » ; DV 9 : « ...*praeconio suo fideliter servant, exponant atque diffundant...* » ; DV 10 : « ... *inhaerens...* ».

7. DV 8 § 2 : « ... *crescit enim tam rerum quam verborum traditorum perceptio...* ».

8. DV 10 § 2 : « ... *ex divino mandato et Spiritu Sancto assistente, pie audit, sancte custodit et fideliter exponit ...* ».

9. VS 27 § 2 : « *Idem Spiritus... cavet ut religiose custodiantur, fideliter explanentur apteque accomodentur per temporum rerumque varietatem* ».

10. En cohérence avec la doctrine conciliaire de l'inspiration (DV 11), VS I permet de préciser l'action de l'Esprit Saint dans l'interprétation de l'Écriture Sainte comme Parole de Dieu (DV 12). Les critères d'interprétation donnés en DV 12 § 3 s'appliquent non seulement au sens « spirituel » de l'Écriture, mais déjà au sens littéral reconnu comme un sens théologique accessible seulement à la foi. Sens littéral et sens spirituel sont découverts par une lecture « spirituelle ». *Veritatis splendor* permet également d'explicitier l'articulation des trois critères donnés pour cette lecture « dans l'Esprit » : Elle lit l'Écriture dans son unité précisément « en tenant compte » de la Tradition vivante de l'Église et de l'analogie de la foi. Dans le cadre de cet article, nous ne pouvons pas expliciter davantage quelle conception des sens de l'Écriture est sous-jacente à VS I.

réci-proque de l'un et l'autre Testament à l'intelligence de la Révélation détermine dans l'encyclique l'interprétation du sens moral de l'Écriture :

La question du Bien en Mt 19,17 est lue en VS 9 dans la lumière des autres évangiles synoptiques qui jettent ensemble une lumière plus vive sur son origine et sa fin, Dieu. En VS 10, des textes de la Tradition commentant l'AT aident à pénétrer le sens de cette affirmation pour l'agir moral de tout homme. La lettre de l'AT, lue à la lumière du Christ, devient témoin de l'universalité de l'enseignement moral évangélique. La Révélation de Dieu à Israël était déjà manifestation et prescription du Bien, la vie morale y avait été révélée comme réponse d'amour à Dieu. Selon VS 11, l'Évangile discerne dans l'AT le « cœur » de la Loi, l'amour du « seul Bon ». Toute l'Écriture témoigne de la Révélation divine et manifeste en même temps l'articulation entre l'AT et NT. La lettre de l'AT par sa force même énonce sa propre insuffisance, elle est promesse du Nouveau. Le NT est l'accomplissement de l'AT dans la personne du Christ et le dit dans sa lettre (cf. VS 11).

3.2 Morale de l'Écriture et morale aujourd'hui

VS I marche sur la voie tracée par l'Évangile en fondant son enseignement moral dans la lettre de l'AT, en l'interprétant à la lumière du Christ, en gardant ainsi dans son unité le sens littéral et le sens spirituel de l'Écriture¹¹.

Dans l'Évangile, le **Christ** récapitule l'Ancienne Alliance et l'accomplit en la renouvelant. Il reprend la Loi ancienne et en déclare l'éternelle actualité quand il l'interprète dans l'Esprit. Il promulgue à jamais la Loi en faisant mémoire de l'origine pour conduire l'homme à l'obtention de sa fin ultime et bienheureuse. **VS 12-15** redit aujourd'hui ce à quoi la lettre de Mt 19,17-19 renvoie : l'enseignement de l'AT sur le Bien déjà inscrit dans le cœur de tout homme, révélé sur le Sinaï et promis à son accomplissement intégral par le don de l'Esprit. *Veritatis splendor* se réfère fréquemment aux enseignements des prophètes et des sages pour intégrer les temps de la Révélation dans l'Économie du salut récapitulée dans le Christ. L'encyclique offre l'intelligence spirituelle du mystère reçue par S. Paul pour mieux faire entendre la lettre de l'Écriture. Le Concile Vatican II et le *Catéchisme de l'Église Catholique* présentent aujourd'hui la « Torah de Dieu » en profitant des élaborations théologiques et philosophiques des siècles pour en approfondir l'intelligence et en montrer l'universalité rationnelle. *Veritatis splendor* redit aux hommes d'aujourd'hui, ce que les quatre évangiles et tout le NT enseignent : La deuxième Table du Décalogue exprime à jamais le « cœur » de la Loi divine, elle manifeste la Révélation de l'homme dans le Christ en supposant la reconnaissance de Dieu demandée par la première Table. Le Christ, la Sagesse divine faite chair, manifeste dans sa personne et dans ses actes l'unité des deux Tables de la Loi.

Jésus fait appel à la liberté du jeune homme, il l'invite à marcher à sa suite pour obtenir le Bien, la Vie éternelle. C'est le chemin d'Israël conduit par Dieu à travers désert et exil, jusqu'à l'accomplissement des promesses dans son Messie. C'est le chemin que l'encyclique propose à ses lecteurs : **VS 16-18** recueille dans les écrits de S. Paul l'intelligence de ce cheminement de liberté qui trouve sa perfection dans le Christ. La suite du Christ et la garde de son commandement sont déployés par S. Jean, la configuration au Christ opérée dans le Baptême et l'Eucharistie se manifeste avec force dans les lettres de S. Paul. *Veritatis splendor* éclaire ces différents aspects du mystère du Christ et de l'agir moral parfait par l'ensemble du NT. Chacun de ses écrits pointe à sa manière vers le centre qui est le Christ. La diversité de la lettre témoigne de l'unique Esprit.

Le Christ que présente VS I est le Christ « selon les Écritures ». **En Mt 19**, le Christ reconduit la Torah à sa beauté originelle, son Esprit redécouvre à l'homme quel « Esprit de vie » Dieu lui avait insufflé dès la Création et quel Esprit lui donne de marcher vers sa fin. Jésus, le Verbe incarné, est lui-même la lumière de l'origine et de la fin. Le contexte immédiat de Mt 19,3-12 conduit l'encyclique à éclairer les réponses de Jésus par un regard sur l'histoire du salut. La pédagogie

11. Nous pouvons comprendre ici le sens littéral comme la réalité signifiée par la lettre scripturaire. Cette réalité signifiée est le mystère du Christ qui signifie à son tour une autre réalité dont la nôtre : c'est ce qu'exprime le sens spirituel. C'est une détermination des sens de l'Écriture selon « leur objet » et qui est en harmonie avec celle donnée par S. Thomas d'Aquin (cf. Somme théologique q. 1 a. 10).

divine dans la progression de l'enseignement donné à Israël et la pédagogie de Jésus face au jeune homme s'éclairent mutuellement. C'est cette même pédagogie que **VS I** met en œuvre pour conduire ses lecteurs à la reconnaissance de la vérité et de la perfection de l'agir moral. L'amour toujours premier de Dieu et la prévenance de sa grâce font de la vie morale un don de Dieu qui suscite et épouse la liberté humaine, à travers le don de la loi et de la grâce pour sa plénitude dans l'Esprit. Selon **VS 22-24**, la Loi nouvelle dans sa lettre est aussi ancienne que la Torah d'Israël et son Esprit est le don toujours nouveau reçu dans la foi au Christ.

Recevoir l'Esprit et le laisser répandre la charité de Dieu dans notre cœur, c'est vivre la Loi nouvelle de l'amour. C'est renoncer à tout bien pour accueillir le Bien qui donne d'accomplir le bien. Comme le **Christ** demande au jeune homme d'observer les préceptes de la Loi et l'invite à le suivre dans la pauvreté du cœur pour les accomplir en plénitude, l'interprétation de l'Écriture en **VS I** s'appuie sur le travail de l'exégèse scientifique, mais ne dégage pleinement le sens moral de la Parole de Dieu qu'en lisant l'Écriture dans l'Esprit qui l'a inspirée¹². L'interprétation spirituelle de l'Écriture par la foi « accomplit » et « rend parfait » le travail de la raison qui, seule, ne peut atteindre la réalité vivante signifiée par la lettre scripturaire. Dans la foi, la raison croyante se laisse guider par l'Esprit pour pénétrer dans le mystère du salut. Loin de mesurer l'Écriture, la raison se laisse mesurer par elle et par sa lettre pour être conduite par l'Esprit à la vérité tout entière. La docilité de la raison au don de l'Esprit offert dans la Lettre donne à la raison sa perfection de sagesse (cf. GS 15). Comme la loi et la grâce sont unies dans l'unique dessein de Dieu, ainsi la raison et la foi dans la connaissance et l'amour de l'unique vérité qu'est le Christ¹³.

Le sens moral de l'Écriture dégage par la première partie de *Veritatis splendor* est ainsi enraciné dans la lettre scripturaire, fondé sur l'allégorie et enveloppé par l'anagogie. La charité, en tant que promesse et accomplissement, est la clé de voûte du sens moral et tient dans l'unité tout l'édifice moral.

3.3 *Interprétation de l'Écriture et réflexion morale*

L'interprétation spirituelle de l'Écriture mise en œuvre en VS 6-27, tirée de l'enseignement moral de la loi et de l'Évangile, fait comprendre le contenu moral de **VS II et III**. Ces deux autres parties supposent l'intelligence de la foi explicitée en VS I et rendent rationnellement compte de la morale biblique de l'Alliance et des commandements, de la lettre et de l'Esprit de l'Écriture.

VS 35-53 par exemple développe l'enseignement de VS I sur la loi naturelle. Celle-ci est la lumière de l'intelligence infusée en l'homme (cf. VS 12) et qui l'éclaire sur sa vérité (cf. VS 10). La création de l'homme à l'image divine est création « à l'image de l'Image », à l'image du Verbe incarné (cf. VS 7). La loi naturelle dit à l'homme sa dignité de personne dans sa structure spirituelle et corporelle (cf. VS 13). L'unité entre lettre et Esprit dans l'Écriture renvoie à l'unité de la nature humaine et de la nature divine dans la personne du Verbe incarné, elle symbolise aussi l'unité de la personne humaine, « *corpore et anima unus* » (GS 14 cité en VS 48). La loi naturelle n'est donc pas une simple norme formelle, mais elle a un contenu, déterminé par la vérité de l'être corporel et spirituel de la personne humaine. Le commandement de l'amour du prochain exprime la dignité de la personne humaine en se réfractant dans les différents préceptes de la deuxième Table du Décalogue, disait VS 12-15. Le rejet des « actes intrinsèquement mauvais » et la détermination de l'agir bon par les commandements (**VS 71-83**) expriment en tout temps ce respect des personnes. Lorsque Jésus reconduit la loi à sa beauté originelle (VS 22), il redécouvre à l'homme la profondeur

12. L'exégèse passe de la lettre à la Réalité signifiée par la Révélation divine dans l'histoire. Le passage de la lettre à sa signification demande donc la foi et l'action de l'Esprit Saint pour découvrir « dans » les faits de l'histoire l'agir de Dieu. Le sens littéral de l'un et l'autre Testament est déjà un sens théologique accessible seulement à la foi ; il n'est pas le sens qu'un non-croyant pourrait lire dans l'Écriture, mais exprime l'action inspiratrice de l'Esprit et la foi de l'auteur humain de l'Écriture, et ainsi, il ne se réduit pas à l'intention de l'auteur humain, mais contient en celle-ci la signification divine donnée à la lettre inspirée. La particularité de la lettre selon le temps, la culture, les façons de sentir et de parler des différents auteurs inspirés porte l'universalité de la Révélation accueillie et transmise par la foi des hagiographes. Le sens littéral ne sépare pas la lettre de l'Esprit qui l'a inspirée. Il est un sens de la foi qui ouvre à tout le mystère de Dieu par la particularité même de la lettre scripturaire.

13. Nous renvoyons à la belle leçon d'adieu du P. S. PINCKAERS donnée à l'Université de Fribourg le 20 juin 1996 sur *La Parole de Dieu et la Morale*, dans *Le Supplément* 200 (1997), p. 21-38.

de la loi divine inscrite en son « cœur ». **VS 51-53** s'en fait l'écho en reconnaissant l'universalité et la permanence de la loi naturelle fondée dans le Christ.

VS 12-15 manifeste l'unité des deux Tables du Décalogue, du commandement de l'amour de Dieu et du prochain. Cette unité éclaire la question de l'option fondamentale et des comportements concrets en **VS 65-68**. Reconnaître Dieu et suivre le Christ dans le choix fondamental de la foi se traduit et se « vérifie » par des comportements déterminés. Ici encore, VS II rappelle l'unité de la personne humaine révélée dans le Christ et le lien entre la personne et ses actes. VS 10 supposait ce lien en parlant des actes humains comme expression de la gloire de Dieu.

La doctrine de l'objet de l'acte moral en **VS 71-83** reprend ces éléments et constitue une explicitation de l'enseignement moral de Jésus en Mt 19,16-21 lu en VS I dans l'unité de l'Écriture. La loi morale oriente l'être de l'homme vers le Bien — c'est l'œuvre créatrice de Dieu restaurée dans la Rédemption — et fournit les critères objectifs de l'agir moral bon : celui-ci est ainsi imitation de Dieu et assimilation au Christ. L'orientation au Bien « est trouvée par la raison dans l'être même de l'homme, entendu dans sa vérité intégrale, donc dans ses inclinations naturelles, dans ses dynamismes et dans ses finalités qui ont toujours aussi une dimension spirituelle : c'est exactement le contenu de la loi naturelle, et donc l'ensemble organique des "biens pour la personne" qui se mettent au service du "bien de la personne", du bien qui est la personne elle-même et sa perfection. Ce sont les biens garantis par les commandements, lesquels, selon saint Thomas, contiennent toute la loi naturelle¹⁴ » (VS 79).

Pour **VS I**, l'Écriture Sainte est le témoin de Dieu, de sa sainteté (VS 11), de son agir salvifique dans le Christ (cf. VS 14, 15, 20). En transmettant la vérité donnée par Dieu, l'encyclique fait écho à ce témoignage et atteste la vérité sur l'agir moral révélée dans le Christ (cf. VS 8, 27). Suivant l'interprétation de VS I, la lettre de l'Écriture témoigne de l'Esprit, l'Esprit rend témoignage à la vérité de la lettre. La vie selon les commandements demande le don de l'Esprit, l'Esprit reçu donne d'accomplir les commandements. L'intelligence spirituelle de l'Écriture selon VS I est signe et gage de la vie en Alliance avec Dieu. C'est une « logique » du témoignage.

VS III présente aux croyants le Christ, témoin parfait de la Sagesse de Dieu, de la vérité de l'homme, de sa liberté et de sa perfection dans l'amour (VS 84-87). Par la vie dans l'Esprit selon les commandements, l'homme devient « martyr », témoin de la sainteté de Dieu, de la vérité révélée dans le Christ, de la dignité de l'homme et de la sainteté de l'Église (VS 88-94).

L'enseignement de VS I appliqué à la vie sociale (VS 96-102) et considéré dans le contexte des grandes difficultés actuelles pour la vie morale (VS 102-105) est partie intégrante de la nouvelle évangélisation. La grâce de Dieu s'y manifeste en toute sa force. La nouvelle évangélisation se fait par la « parole vécue » et par le témoignage d'une vie de sainteté dont la source est l'Esprit Saint (VS 106-108). L'évangélisation est transmission nouvelle de la vie dans l'Esprit selon la lettre de l'Écriture. La tâche des théologiens moralistes (VS 109-113) et des pasteurs (VS 114-117) s'inscrit dans cette nouveauté spirituelle pour attester la permanence et l'universalité de l'enseignement moral du Christ.

Conclusion

« L'encyclique *Veritatis splendor* est plus novatrice qu'il n'y paraît et surtout qu'on ne l'a dit. C'est une encyclique d'avenir, spécialement dans son premier chapitre : elle trace les lignes directrices d'un renouveau de la théologie morale catholique et invite les moralistes à se mettre au travail en collaboration avec les évêques et le peuple chrétien, conformément à l'intention qui inspire ce chapitre : rétablir les liens étroits et vivants entre la morale catholique et l'Évangile,

14. Cf. *Somme théologique*, I-II, q. 100, a. 1.

centre de l'Écriture. Un tel labeur portera ses fruits quand le temps de la Providence sera venu »¹⁵. La nouveauté de l'encyclique consiste à présenter, pour l'élaboration de la théologie morale, une exégèse spirituelle du sens moral de l'Évangile. VS I fait entrer dans l'enseignement moral de Jésus en commentant l'Écriture dans la foi de l'Église. Elle dégage la rationalité inhérente à la Parole de Dieu et l'institue au fondement des explications et des réflexions des chapitres II et III de l'encyclique.

VS I tire du trésor de l'Église de l'ancien et du nouveau. L'encyclique accomplit ainsi, à la lettre et dans l'Esprit, le souhait du Concile Vatican II : « Un soin particulier doit être apporté à parfaire la théologie morale, dont l'exposé scientifique, plus nourri de la doctrine de l'Écriture, mettra en lumière la grandeur de la vocation des fidèles dans le Christ et leur obligation de porter du fruit dans la charité pour la vie du monde » (OT 16).

15. S. PINCKAERS, *La loi nouvelle, sommet de la morale chrétienne, selon l'encyclique « Veritatis splendor »*, dans G. ANGELINI, A. BIROT, G. BORGONOVO, etc., *Gesù Cristo, legge vivente e personale della Santa Chiesa*, Atti del IX Colloquio Internazionale di Teologia di Lugano sul Primo capitolo dell'Enciclica « *Veritatis splendor* », Lugano, 15-17 giugno 1995, Piemme, Facoltà di teologie di Lugano, 1996, p. 121.